



# Zone d'aménagement concerté (Z.A.C) multi-sites PLACIS-VERDYS/HOULTAIS

## DOSSIER DE REALISATION

### 1- PREAMBULE



La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) multi-sites de la Houltais et du Placis-Verdys / l'Hôtellerie, a été initiée par la collectivité et créée le 25 novembre 2013 par délibération du Conseil municipal de la commune de ROMILLE.

Cette opération d'aménagement à vocation d'habitat prévoit, sur une surface d'environ 12,9 hectares, la construction d'environ 304 logements sur deux sites distincts, à proximité du centre-ville et dans le prolongement de l'urbanisation existante. Une modification du POS actuellement en vigueur est en cours afin d'ouvrir à l'urbanisation ces deux secteurs (passage de 2Na en 1Na).

Cette opération a été concédée à la société OCDL (Groupe GIBOIRE) par délibération du conseil municipal en date du 03 octobre 2016, pour une durée de 10 années. Conformément au traité de concession, signé le 17 novembre 2016 entre les deux parties, l'aménageur prend notamment en charge la formalisation du dossier de réalisation.

Afin de mener à bien les études pré-opérationnelles et in fine le suivi des travaux, l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante a été désignée :

- Agence BNR architectes (Architecte/Urbaniste)
- Atelier Y. LE QUINTREC (Paysagiste)
- SERVICAD (BET VRD)
- IAO SENN (BET Environnement)
- POLENN (BET Energie)

Il est rappelé qu'au regard de l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme, le présent dossier de réalisation précise les conditions économiques, techniques et financières du projet et comprend :

- Le programme global des constructions à réaliser dans la zone ;
- Le programme global des équipements publics à réaliser dans la zone ;
- Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement.

De plus, le dossier de réalisation complète, en tant que de besoin, le contenu de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient pas être connus au moment de la constitution du dossier de création de la ZAC.

Pour une meilleure compréhension du projet, le dossier comprend également une notice de présentation du projet d'aménagement ainsi que des annexes techniques et réglementaires.